Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

RAPPORT SUR LES VIOLENCES ARMEES DANS LE DEPARTEMENT DU CENTRE (MIREBALAIS ET SAUT-D'EAU) : CONSTATS, RESPONSABILITES ET RECOMMANDATIONS

MAI 2025

Table des matières

I. INTRODUCTION 2

II. MISE EN CONTEXTE 3

III. METHODOLOGIE 4

IV. RETOUR SUR LES FAITS : EVENEMENTS TRAGIQUES DANS LES COMMUNES DE MIREBALAIS ET SAUT D'EAU 5

4.1. L'attaque de Mirebalais et ses conséquences dévastatrices 5

4.2. Le ciblage délibéré des journalistes et des infrastructures médiatiques 6

V. LES CONSEQUENCES DE L'INVASION ARMES POUR LE DEPARTEMENT DU CENTRE ET LE RESTE DU PAYS 8

5.1. Les violations graves des droits humains recensées 8

5.2. Blocage du Central Hydro-Électrique de Péligre : des conséquences désastreuses sur la population du Plateau Central et le reste du pays 10

5.3. **Contrôle des routes menant à Mirebalais par les groupes armés** 11

VI. ANALYSE DES FAITS ET RESPONSABILITES 12

6.1. La responsabilité du gouvernement dans la crise sécuritaire du Centre d'Haïti 12

6.2. L'inefficacité des forces de sécurité (PNH, FAd'H, MMSS) et la vulnérabilité des journalistes et défenseurs des droits humains 13

6.3. L'absence de volonté du Conseil Présidentiel de Transition 14

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 15

7.1. Recommandations aux autorités haïtiennes (Gouvernement, PNH, Justice) 16

*1) **Renforcer immédiatement les capacités opérationnelles des forces de sécurité*** 16

*2) **Mettre fin à l'impunité et rétablir la justice*** 16

*3) **Protéger les journalistes et défenseurs des droits humains*** 16

*4) **Assister les victimes et déplacés internes*** 17

*5) **Protéger les droits des enfants*** 17

*6) **Rétablir les services publics essentiels*** 17

*7) **Adopter une stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)*** 17

7.2. Recommandations à la communauté internationale 17

*8) **Appuyer les efforts sécuritaires et institutionnels en Haïti*** 17

*9) **Renforcer le soutien à la société civile*** 18

*10) **Mettre en place une surveillance internationale renforcée*** 18

VIII. QUELQUES DOCUMENTS ET SITES WEB CONSULTES 19

I. INTRODUCTION

Ce rapport analyse la recrudescence alarmante des violences armées dans le département du Centre d'Haïti, avec une attention particulière portée sur les communes de Mirebalais et de Saut-d'Eau pour la période allant du mois d'avril au mois de mai 2025. Ces zones sont devenues le théâtre d'une insécurité grandissante, menaçant la stabilité et la vie quotidienne de leurs habitants sans exception[1]. Le document met en lumière les témoignages accablants de ceux et celles qui ont été directement ou indirectement touchés par cette vague de violence : journalistes, défenseurs des droits humains et avocats de la juridiction de Mirebalais. Leurs récits, souvent poignants, permettent de saisir l'ampleur des exactions et des défis auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs libertés fondamentales.

S'inscrivant dans la mission du Collectif ***Défenseurs Plus*** de promouvoir et de défendre les droits humains, ce rapport a pour objectif d'alerter la communauté nationale et internationale sur la détérioration rapide de la situation sécuritaire en Haïti. Il souligne les conséquences dramatiques de cette insécurité sur la liberté de la presse, déjà fragile, et sur l'exercice des libertés fondamentales de l'ensemble de la population. Pour garantir la fiabilité de ses analyses, le rapport s'appuie sur une compilation rigoureuse d'informations provenant de sources officielles, des personnes victimes elles-mêmes et de divers médias haïtiens, offrant ainsi une vision complète et nuancée de la crise dans le pays.

[1] ***Défenseurs Plus « Note de Presse Détérioration de la situation des droits humains dans le département du Centre : le Collectif Défenseurs Plus interpelle les autorités*, 7 avril 2025.**

II. MISE EN CONTEXTE

Depuis plus de 4 ans, Haïti est plongée dans une crise sécuritaire d'une ampleur inédite, caractérisée par la prolifération et le renforcement alarmant de groupes armés. Ces derniers étendent désormais leur emprise sur des pans de plus en plus larges du territoire, transformant des régions autrefois épargnées en zones de non-droit[2]. Les chiffres globaux de cette violence sont des plus alarmants. Le Collectif ***Défenseurs Plus*** a recensé 1137 cas de morts violents pour les 4 premiers mois de l'année 2025. Cependant, selon les estimations des Nations Unies, le premier trimestre de 2025 a vu plus de 1 600 personnes tuées dans des violences liées aux gangs à travers le pays. Si Port-au-Prince a longtemps été l'épicentre de ces exactions, la dynamique actuelle témoigne d'une dégradation généralisée de l'ordre public, avec une extension notable des violences aux zones rurales et semi-urbaines. En ce sens, depuis le début l'année, diverses communes de Bas Artibonite sont devenues invivables et les cas d'assassinats et de viols sont dénombrés au quotidien. En exemple, plus de 14 personnes ont été assassinée dans la localité de Préval, dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite en date du 20 mai 2025[3].

Le département du Centre, traditionnellement considéré comme plus stable et relativement épargné par l'insécurité qui ronge la capitale, n'échappe plus à cette spirale. Des événements récents en sont la preuve flagrante : l'attaque de Mirebalais le 31 mars 2025 et celle de Saut-d 'Eau le 3 avril 2025 illustrent l'expansion des activités criminelles. Au cours de ces attaques, plus de 150 personnes ont été tuées, dont des missionnaires de l'église Catholique et des pasteurs protestants. Le plus préoccupant encore est l'impunité dont jouissent ces groupes armés qui empêchent aux proches des victimes de récupérer leur cadavre pour des funérailles traditionnelles.

Cette situation entraîne de multiples conséquences dramatiques. Elle met directement en péril la vie des citoyens et des citoyennes dans le département du Centre et le reste du pays. Elle contraint la libre circulation des populations et entrave le développement socio-économique de la région, déjà fragilisé. De plus, elle musèle la voix de ceux et celles qui, au péril de leur vie, tentent d'informer et de défendre les droits fondamentaux de la population, notamment les journalistes,

[2] Les départements géographiques de l'Artibonite et du Centre (Plateau Central) sont devenus respectivement en 2024 et 2025 le théâtre des violences armées.

[3] Selon les informations relayées par les médias, dont AlterPresse Haïti – Violences : Récit d'une nouvelle hécatombe dans la vallée de l'Artibonite

avocats et défenseurs des droits humains. La capacité du pays à se relever est d'abord intrinsèquement liée à la capacité à restaurer de l'ordre et de la sécurité et enfin pour entamer les activités électorales afin d'avoir des autorités légitimes et légales dans le pays.

III. METHODOLOGIE

Au-delà des récits de première main et des observations de terrain, une part significative de la rigueur de ce rapport repose sur l'exploitation minutieuse de sources ouvertes et vérifiables. Cette approche a permis de contextualiser les témoignages recueillis, d'en corroborer la teneur et d'y intégrer des données essentielles. De plus, une consultation approfondie d'informations fiables disponibles a été menée. Ces informations ont été vérifiée et contre-vérifiée auprès des acteurs sociopolitiques de Mirebalais et de la Commune de Saut d'Eau.

Cela a inclus la lecture attentive d'articles de presse émanant de médias haïtiens de référence tels que Le Nouvelliste et Le Centre à la Une, reconnus pour leur travail d'investigation et leur couverture des événements locaux. Parallèlement, l'analyse des émissions et bulletins d'information de radios de Port-au-Prince et du Plateau Central ont fourni un éclairage complémentaire sur la perception publique de la crise et les réactions des autorités.

De plus, le rapport a intégré des données et analyses issues de rapports d'autres organisations de défense des droits humains dans le département. Des informations provenant des agences onusiennes, notamment l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'UNICEF sont également prises en compte. Ces institutions, par leur présence sur le terrain et leur expertise, fournissent des chiff res officiels et des analyses approfondies sur l'impact humanitaire et social de la violence. Leurs données permettent d'enrichir la compréhension globale de la situation et de situer les récits individuels dans un contexte plus large.

IV. RETOUR SUR LES FAITS : EVENEMENTS TRAGIQUES DANS LES COMMUNES DE MIREBALAIS ET SAUT D'EAU

Les assauts consécutifs sur Mirebalais, le 31 mars 2025, aux alentours de 7h30 du matin, et sur Saut-d'Eau, le 3 avril 2025, ont marqué un point de bascule effrayant dans la dégradation sécuritaire du département du Centre. Ces événements, largement documentés par les médias et divers rapports, ont révélé la vulnérabilité croissante de ces régions, en particulier et du pays, en général. En effet, les attaques sur les communes de Mirebalais et de Saut-d'Eau est un tournant dans l'escalade de la violence généralisée en Haïti. Le comportement passif des membres du Conseil Présidentiel de Transition est aussi effrayant pour la population et pour les observateurs et les observatrices de la situation.

4.1. L'attaque de Mirebalais et ses conséquences dévastatrices

L'offensive sur Mirebalais a débuté par des tirs sporadiques à l'entrée sud de la ville, le 31 mars 2025, plongeant immédiatement la population dans une panique généralisée. Des milliers de civils, pris au dépourvu, ont fui dans toutes les directions pour échapper à la fureur des gangs armés qui ont rapidement investi la ville. Les forces de l'ordre locales, largement sous-équipées et en infériorité numérique, ont été rapidement dépassées. Leurs tentatives de contenir l'assaut se sont avérées vaines. Les renforts, composés d'agents du SWATT, de la BRI et de la POLIFRONT, n'ont pu arriver par hélicoptère qu'environ deux heures après le début de l'attaque, un délai qui a permis aux assaillants de semer le chaos total dans la ville.

Le journaliste James Thomas, de la radio télé Kiskeya et PDG de TJ-COM (un média en ligne), présent sur les lieux, a pu témoigner en direct de scènes de désolation insoutenables. La prison civile a été incendiée, ses 516 détenus libérés en masse, ajoutant à l'anarchie ambiante dans le pays. Les locaux du Tribunal de première instance de Mirebalais ont été saccagés, symbolisant une attaque directe contre l'État de droit. Le commissariat a été en partie détruit par les flammes, et de nombreux véhicules ont été incendié, témoignant de la violence aveugle des groupes armés.

Selon les témoignages recueillis par les animateurs et animatrices des droits humains collaborant avec le Collectif ***Défenseurs Plus***, le bilan humain est tragique : des dizaines de cadavres de

riverains fuyant la ville ont été retrouvés, fusillés par les criminels, soulignant la brutalité et l'impunité des gangs. Environs 200 personnes ont été assassinées par les groupes armés dans les deux communes, plus de 10 personnes auraient disparue, plusieurs dizaines de femmes et filles sont violées par les membres des gangs, des jeunes adolescents et adolescentes sont contraints d'intégrer les groupes armés. Par ailleurs, les chiffres relayés par des médias comme la radio Métropole dressent un tableau macabre, faisant état d'un bilan lourd pour les communes de Mirebalais et Saut-d'Eau, combinées dès la première semaine, avec 75 morts, une vingtaine de blessés et des milliers de déplacés. Les témoins sur place ont rapporté qu'au moins 4 personnes ont été assassinées dans la nuit du 30 au 31 mars 2025 à la Bastille, zone de Trianon, et au moins 13 autres le 31 mars 2025 à Mirebalais, parmi lesquelles figuraient Camille BAZILE, Junior Robens LOUIS et Emilienne MASSANT. La violence a continué de faire des victimes, comme Billy BELLEVUE, membre de la brigade d'autodéfense, tué le 8 avril 2025.

Les pertes matérielles sont également considérables, et ce, de manière stratégique pour affaiblir les infrastructures locales dans le département. Le Marché communal de Mirebalais, la Prison civile et le Commissariat de Mirebalais ont été réduits en cendres le 31 mars 2025. Le 2 avril 2025, la station de Radio Transparence FM, située au centre-ville de Saut-d'Eau, a également été incendiée, marquant une tentative claire de museler l'information et d'isoler davantage la population. Ces événements illustrent de manière flagrante l'expansion des activités criminelles et l'impunité dont jouissent ces groupes armés, mettant en péril la vie des citoyens, des citoyennes et l'exercice des libertés fondamentales dans des régions autrefois considérées comme plus stables.

4.2. Le ciblage délibéré des journalistes et des infrastructures médiatiques

La recrudescence de la violence armée à Mirebalais et Saut-d'Eau n'a pas épargné la presse, ciblant de manière délibérée les journalistes et leurs infrastructures, dans une tentative manifeste de museler l'information et d'étouffer les voix dénonciatrices. En effet, trois semaines après l'attaque initiale sur Mirebalais, la maison du journaliste James Thomas, qui abritait également son studio d'enregistrement et son média en ligne TJ-COM & Promo, a été violemment attaquée. Les criminels l'ont saccagée, occupée, puis incendiée, un acte perçu comme une représailles directe à sa couverture médiatique courageuse de la situation le premier jour de l'attaque et de l'invasion de

Mirebalais. Cette attaque symbolise une agression contre la liberté de la presse elle-même et le droit à l'information de la population de Mirebalais et les communes avoisinantes.

L'Association des journalistes haïtiens (AJH) a tiré la sonnette d'alarme dès le 7 avril 2025, rapportant la disparition inquiétante de deux journalistes à Mirebalais. Ces disparitions ont été confirmées par les journalistes locaux, qui ont précisé qu'au moins trois (3) membres de la population civile sont portés disparus parmi eux, deux (2) journalistes, dont le journaliste senior Collègue Jean Christophe, correspondant de la Voix de l'Amérique dans le Bas Plateau Central. Ces enlèvements soulignent le grave danger auquel sont confrontés ceux et celles qui tentent d'informer la population.

Des personnalités clés du paysage médiatique local sont touchées par les drames. Israël Roger-Claudy, PDG de RC-FM, a été kidnappé et séquestré, avant d'être finalement libéré contre une rançon, environ deux semaines après son enlèvement. Cet incident illustre la nature lucrative des activités criminelles et l'impunité dont bénéficient les ravisseurs. Plus préoccupant encore, le 29 avril 2025, le média Ayibopost a rapporté que Panic FM, une radio de Mirebalais, était désormais sous le contrôle total des gangs. Cette prise de contrôle directe d'un média est un évènement extrêmement alarmant, marquant une tentative d'instrumentaliser des plateformes d'information pour la propagande des groupes criminels.

Face à ces menaces grandissantes, de nombreux journalistes actifs de la ville ont été contraints de fuir. C'est le cas notamment de Rémy Joseph (Correspondant de Radio Métropole) ; de James Thomas (de la radio télé Kiskeya et le PDG de TJ-COM) ; de Sadrax Ullysse (Directeur du Journal "Centre à la Une") ; et de Zachary Exil (PDG de Radio Zao FM). Leur exil forcé témoigne de la généralisation des menaces contre les médias dans la région et de l'environnement intenable dans lequel les professionnels de l'information sont contraints d'opérer. De plus, la résidence privée du journaliste et défenseur des droits Rémy Joseph à Mirebalais, a été saccagé et pillée. Des résidences privées et activités économiques d'autres travailleurs de presse et membres de la Solidarités des Journalistes de Mirebalais (SOJM) ont également saccagés et pillés.

En outre, il convient de souligner que plusieurs dizaines de journalistes et travailleurs de presse, membres de l'Union des journalistes du Central (UJC) ont été contraint de se mettre à couvert avec

des membres de leur famille par peur de représailles directes des groupes armés. Cette situation a un impact dévastateur sur la capacité de la population à accéder à une information libre et fiable.

V. LES CONSEQUENCES DE L'INVASION GROUPES ARMES POUR LE DEPARTEMENT DU CENTRE ET LE RESTE DU PAYS

La situation sécuritaire qui prévaut dans le département du Centre, notamment dans les communes de Mirebalais et de Saut d'Eau est préoccupante. Cette situation est résultante d'un État effondré au profit des intérêts particuliers. Les violences dans le Plateau Central engendrent des violations graves des droits humains ; le dysfonctionnement du central hydro-électrique de Péligre et le contrôle de trois des quatre principaux axes routiers menant dans la commune de Mirebalais, isolant ainsi la population abandonnée par les autorités de l'État. En outre, l'Hôpital Universitaire de Mirebalais, essentiel pour la région est quasiment dysfonctionnel ; la population fait face à un manque d'accès à la nourriture, à l'eau potable et à l'hygiène dans les zones d'accueil. De plus, les activités scolaires sont interrompues pour des milliers d'enfants, augmentant le risque d'enrôlement de ces derniers dans des groupes armés.

5.1. Les violations graves des droits humains recensées

Les violences perpétrées par les groupes armés dans les communes de Mirebalais et de Saut-d'Eau ont entraîné une multitude de violations graves des droits humains, avec des conséquences dévastatrices sur la population en général et les journalistes en particulier :

- Les attaques ont provoqué des déplacements massifs de population. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a documenté que, du 31 mars au 16 avril 2025, 52 656 personnes ont été déplacées de Mirebalais et Saut-d'Eau. Une majorité (76%) a trouvé refuge chez des proches, tandis que 24% (12 584 individus) se sont installés dans 95 nouveaux sites spontanés, principalement à Boucan Carré, Thomonde et Lascahobas. Des familles ont également cherché refuge à Hinche et Saint Raphaël. L'UNICEF a souligné que des milliers d'enfants sont déplacés dans le département du Centre. **Par**

ailleurs, les défenseurs des droits humains et responsables des organisations sociales dans les deux communes estiment à plus de 100 mille personnes le nombre de déplacés internes.

- Les dizaines de cadavres recensés et les tirs indiscriminés témoignent d'atteintes flagrantes au droit à la vie garant par la Constitution haïtienne[4] et le Pacte internationale relatif aux droits civils et politiques[5]. La peur constante et l'obligation de fuir pour sauver sa vie et celle de sa famille, comme en témoigne James Thomas, illustrent la violation du droit à la sécurité personnelle.

- Des milliers de civils ont été contraints de fuir leurs domiciles, devenant des déplacés internes, ce qui constitue une restriction majeure à leur liberté de mouvement. Cela accentue également la violation flagrante du droit au logement de la population garantit par l'article 22 de la Constitution du pays[6] et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels[7], auquel adhère l'État haïtien.

- Les maisons et les biens des civils, y compris ceux de James Thomas et de Joseph Remy, ont été saccagés, incendiés et pillés, violant ainsi le droit à la propriété. La destruction des marchés, commissariats et tribunaux par les gangs, largement relayée par les médias, souligne l'ampleur des dégâts.

- Le ciblage des journalistes et de leurs infrastructures médiatiques (studios, locaux de radios comme Radio Transparence FM et Panic FM) est une attaque directe contre la liberté d'expression et la liberté de la presse. L'incendie du studio de James Thomas, la prise de contrôle de Panic FM par les gangs, les menaces et les disparitions (comme celle de Jean Christophe) ou enlèvements (comme celui d'Israël Roger-Claudy) ont un effet négatif sur le travail d'information, privant la population de sources d'information cruciales en période de crise.

[4] *Constitution de 1987*, 1987.
[5] *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 1966.
[6] *Constitution de 1987*, 1987.
[7] *Pacte international relatif aux droit économiques, sociaux et culturels*, 1966.

- Le cas d'enlèvement d'Israël Roger-Claudy suivi de séquestration met en lumière la pratique des enlèvements, qui non seulement terrorise les victimes et leurs familles, mais aussi finance les activités criminelles des gangs au détriment de la population civile.
- La disparition du journaliste Jean Christophe et d'autres personnes de la ville, confirmée par des rapports, est extrêmement préoccupante et pourrait s'assimiler à une disparition forcée, une violation grave du droit international humanitaire et des droits humains[8].
- La destruction du Tribunal Civil de première instance et la libération des prisonniers de la prison civile sapent les fondations de l'État de droit et entravent l'accès à la justice pour les victimes. C'est une possibilité de renforcement de l'effectif des groupes armés et de leur impunité.
- Au-delà des pertes matérielles et des atteintes physiques, la terreur semée par les gangs entraîne des conséquences psychologiques profondes sur la population, occasionnant des traumatismes, des déplacements massifs et la désorganisation du tissu social.

5.2. Blocage du Central Hydro-Électrique de Péligre : des conséquences désastreuses sur la population du Plateau Central et le reste du pays

Après près deux mois dans la désolation sans assistance des autorités de l'État, certains groupes de la population de Mirebalais ont dû recourir au blocage du Central hydro-électrique de Péligre[9] afin d'exiger aux autorités la reprise de la ville de Mirebalais.
Les mouvements des organisations sociales, même quand compréhensible face à l'inaction des plus hautes autorités de l'État central, entraine des complications inquiétantes :

- Les hôpitaux et centres de santé, déjà fragiles, sont privés d'électricité stable. Cela compromet gravement la capacité à conserver les médicaments essentiels, à faire fonctionner les équipements médicaux vitaux (respirateurs, équipements chirurgicaux) et à

[8] *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, 2006.
[9] Le plus grand central hydro-électrique du pays, duquel dépend l'alimentation en énergie de la capitale et des grandes villes du pays.

assurer les opérations. La vie des patients, notamment ceux nécessitant des soins intensifs ou des interventions d'urgence, est mise en péril.

- Sans électricité, l'accès à l'eau potable à travers les pompes électriques est entravé, l'assainissement est compromis, et la conservation des aliments devient impossible. Ce qui entrave le système sanitaire. Aussi, les foyers sont plongés dans l'obscurité, augmentant l'insécurité et la vulnérabilité, en particulier pour les femmes et les enfants.
- Les commerces ne peuvent fonctionner convenablement, les écoles sont perturbées (surtout celles qui fonctionnent dans l'après-midi), et les activités génératrices de revenus sont stoppées, plongeant davantage les communautés dans la pauvreté. La capacité des citoyens et des citoyennes à communiquer et à être informés est également réduite.

5.3.**Contrôle des routes menant à Mirebalais par les groupes armés**

Le blocage systématique des routes menant à Mirebalais par les groupes armés est une violation flagrante de la liberté de mouvement et a des conséquences humanitaires catastrophiques, touchant de plein fouet le droit à l'alimentation, aux soins et à la subsistance.
Les impacts sont les suivants :

- L'obstruction des routes principales empêche l'acheminement de la nourriture, des médicaments, du carburant et d'autres produits de première nécessité vers Mirebalais et les localités avoisinantes. Les marchés se vident, les prix flambent, et la population se retrouve confrontée à des pénuries aiguës, menaçant directement la sécurité alimentaire et sanitaire déjà fragile.
- Les ambulances ne peuvent plus circuler librement, empêchant les personnes blessées ou malades d'atteindre les établissements de santé. L'acheminement de l'aide humanitaire, essentielle pour les milliers de déplacés et de personnes affectées, est gravement compromis, aggravant la vulnérabilité des populations les plus affectées.
- L'isolement forcé des communautés, coupées de l'extérieur, génère un sentiment d'abandon par l'État et de détresse psychologique. Les habitants sont prisonniers de leur propre ville,

incapables de fuir ou de chercher refuge ailleurs, ce qui renforce le pouvoir des groupes armés et la peur ambiante dans toutes les communes du département du Centre.

- Le blocus étrangle toute activité économique, empêchant les agriculteurs de récolter leurs denrées, de vendre leurs produits et aux commerçants de s'approvisionner, détruisant ainsi les moyens de subsistance de milliers de familles,-aggravant la crise socio-économique du pays en général.

Le blocage des routes et le contrôle des infrastructures importantes sont des tactiques délibérées des groupes armés pour asphyxier les populations et exercer un contrôle total, constituant des violations massives et généralisées des droits humains[10] qui requièrent une réponse internationale urgente[11] et déterminée.

VI. ANALYSE DES FAITS ET RESPONSABILITES

Les attaques armées perpétrées à Mirebalais et Saut-d'Eau entre mars et avril 2025 illustrent l'escalade de la violence des gangs en Haïti et mettent en lumière des responsabilités multiples. En analysant la situation sécuritaire et humanitaire dans ces zones, il convient de fixer certaines responsabilités. D'abord, du gouvernement de la République ; de l'inefficacité des forces de sécurité et la vulnérabilité des journalistes et défenseurs des droits humains ; l'absence de volonté du Conseil Présidentiel de Transition de remédier la situation.

6.1.La responsabilité du gouvernement dans la crise sécuritaire du Centre d'Haïti

La situation dramatique qui sévit à Mirebalais et Saut-d'Eau, telle que documentée dans ce rapport, met en lumière une responsabilité fondamentale du Gouvernement de la République, et plus particulièrement du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), en tant qu'autorité exécutive actuelle en Haïti. Leurs actions, ou plutôt leur inaction, sont au cœur de l'escalade de la violence et de l'insécurité qui ravagent ces communes. La première et la plus fondamentale des responsabilités

[10] *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 948.
[11] ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS, *Charte de l'Organisation des Etats Américains, 1948*.

de tout État est d'assurer la sécurité et la protection de sa population selon le droit international[12]. Les événements du 31 mars 2025 à Mirebalais et du 3 avril 2025 à Saut-d'Eau sont une preuve accablante en plus, de l'échec du gouvernement à remplir cette obligation confiée par les artisans de l'Accord du 03 avril 2024[13].

Les dizaines de morts, les milliers de déplacés et les destructions massives de biens publics et privés témoignent d'une incapacité flagrante à prévenir et à réagir efficacement aux assauts des groupes armés. Le fait que des renforts de la Police Nationale d'Haïti (PNH) n'aient pu arriver à Mirebalais que deux heures après le début de l'attaque, malgré la gravité de la situation, montre une fois de plus, la défaillance opérationnelle dans la réactivité de l'État. Ce délai a permis aux criminels d'agir en toute impunité, exacerbant la panique et le bilan humain.

6.2.L'inefficacité des forces de sécurité (PNH, FAd'H, MMSS) et la vulnérabilité des journalistes et défenseurs des droits humains

Malgré le déploiement d'unités spécialisées de la PNH telles que le SWATT, la BRI et la POLIFRONT, leur intervention tardive et leur capacité limitée à contenir durablement les groupes armés ont permis à ces derniers de consolider leur emprise sur la région. Bien qu'une mission de sécurité dirigée par le Kenya ait été mise en place avec le soutien des Nations Unies, elle fonctionne à seulement 30% de sa capacité prévue, en raison d'un financement et d'un personnel insuffisants. Cette situation entrave les efforts pour stabiliser la région et protéger les civils. Comme l'ont rapporté des médias fiables du Plateau Central et de Port-au-Prince, la persistance de l'insécurité et l'extension du contrôle des gangs sont des indicateurs clairs de cette inefficacité.

Le fait qu'une radio locale comme Panic FM soit désormais "sous le contrôle total des gangs" n'est pas anodin ; c'est un signe alarmant d'un abandon de souveraineté dans des zones pourtant vitales. Cela montre non seulement l'incapacité de l'État à protéger ses citoyens, ses citoyennes et ses

[12] *Charte des nations unies*, économica, 1945.
[13] Selon l'Accord du 3 avril 2024, la mission du CPT consiste à résoudre le problème de l'insécurité et de violences ; assurer la continuité de l'État et l'organiser des élections générales dans le pays pour le retour à la normalité constitutionnelle en 2025.

infrastructures, mais aussi sa difficulté à maintenir l'ordre et à affirmer son autorité face à des groupes criminels de plus en plus audacieux et structurés. La passivité ou l'impuissance des autorités à rétablir l'ordre public alimente un sentiment d'abandon au sein de la population, qui se retrouve livrée à elle-même face à la violence des groupes criminels.

L'échec persistant du gouvernement à établir un environnement sécurisé entraîne des répercussions directes et dévastatrices sur des piliers essentiels de la démocratie : les journalistes et les défenseurs des droits humains. Ces professionnels, dont le rôle est de documenter la vérité et de demander des comptes, se retrouvent désormais à la merci de groupes criminels. Par la violence, les disparitions forcées, les enlèvements et la destruction de leurs outils de travail, ces gangs cherchent à les réduire au silence, portant ainsi un coup fatal à la liberté d'expression et à la capacité de la société civile à exercer une surveillance critique. L'impunité quasi-totale dont jouissent les auteurs de ces crimes crée un effet dissuasif, poussant les voix indépendantes à l'autocensure et entravant la documentation cruciale des violations des droits humains. Sans protection, ces sentinelles de la démocratie sont contraintes de cesser leur travail, laissant la population dans l'ignorance et les exactions impunies.

6.3.L’absence de volonté du Conseil Présidentiel de Transition

La destruction symbolique mais très concrète du Tribunal de Première Instance de Mirebalais, du Barreau des avocats et l'incendie de la prison civile sont des signes criants de l'effondrement de l'État de droit dans ces régions. Ces actes ne sont pas de simples destructions matérielles ; ils représentent une attaque directe contre les fondations mêmes de la justice et de l'ordre public. L'absence quasi-totale de poursuites et de justice pour les victimes de ces violences alimentent un cycle d'impunité, encourageant les gangs à poursuivre leurs exactions sans la moindre crainte de subir des conséquences légales. Face à cette déliquescence, le gouvernement et le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) ont une responsabilité impérative : celle de restaurer et de protéger les institutions judiciaires. C'est seulement ainsi que la justice pourra être rendue, que les coupables pourront être tenus responsables de leurs actes, et que la population pourra retrouver confiance dans l'État.

Le Conseil Présidentiel de Transition (CPT), après de 12 mois investi, porte sur ses épaules la lourde charge de la restauration de l'ordre public et de la sécurité en Haïti. Sa mission prioritaire et non négociable doit être de mettre en place une stratégie efficace et multidimensionnelle pour démanteler les gangs et rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, y compris dans le département du Centre, où la violence s'est dramatiquement étendue.

Tout délai ou toute absence de mesures concrètes et visibles dans cette région sera perçu non seulement comme une continuation des défaillances étatiques, mais aussi comme la preuve de l'inefficacité même de cette structure de gouvernance. Le CPT doit démontrer sa capacité à agir avec détermination pour prouver qu'il est à la hauteur des défis auxquels le pays est confronté. Si non, il pourrait être pris pour complicités des atrocités commises sur la population et responsable des violations graves des droits humains dans le pays conformément au droit international des droits de l'homme[14].

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Face aux constats accablants des violations massives des droits humains documentées dans le département du Centre, en particulier à Mirebalais et à Saut-d'Eau, une réponse urgente, coordonnée et structurelle s'impose. Ces exactions ne sont pas isolées : elles s'inscrivent dans une dynamique nationale de délitement de l'État et de prise de contrôle du territoire par des groupes armés.

Les chiffres alarmants, dizaines de morts, milliers de déplacés, journalistes en exil, infrastructures détruites, témoignent d'une situation de crise généralisée. La gravité de ces événements impose à la fois une mobilisation des institutions nationales et une solidarité renforcée de la communauté internationale. Les atteintes aux droits fondamentaux, droit à la vie, à la sécurité, à l'information, à la justice, à la santé, à l'éducation, à la libre circulation, exigent des mesures concrètes et

[14] *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, 2006.

immédiates, pour briser le cycle de la violence et rétablir la confiance entre la population et les institutions.

7.1. Recommandations aux autorités haïtiennes (Gouvernement, PNH, Justice)

Pour répondre à la crise sécuritaire et restaurer l'état de droit dans le département du Centre, le Collectif Défenseurs Plus formule les recommandations suivantes :

1) ***Renforcer immédiatement les capacités opérationnelles des forces de sécurité***
    - Déployer des effectifs supplémentaires de la Police Nationale d'Haïti (PNH) à Mirebalais et Saut-d'Eau, avec un équipement adéquat et un mandat clair de protection des civils.
    - Assurer une présence policière visible, soutenue par une logistique renforcée, pour dissuader les exactions et sécuriser durablement les zones affectées.

2) ***Mettre fin à l'impunité et rétablir la justice***
    - Mener des enquêtes impartiales sur les crimes perpétrés (meurtres, viols, disparitions, incendies, destructions) et engager des poursuites judiciaires contre les auteurs et leurs complices.
    - Restaurer et sécuriser les institutions judiciaires locales détruites (Tribunal, prison civile, barreau de Mirebalais).

3) ***Protéger les journalistes et défenseurs des droits humains***
    - Mettre en place des mécanismes de sécurité et de soutien pour les professionnels ciblés, y compris des mesures de protection individuelle, un appui psychosocial et la réhabilitation de leurs infrastructures.
    - Garantir la liberté d'expression, notamment dans les zones sous pression, en luttant contre la censure indirecte et les actes d'intimidation.

4) ***Assister les victimes et déplacés internes***

- Fournir une aide humanitaire d'urgence : abris, nourriture, soins médicaux, soutien psychosocial, accès à l'eau et à l'éducation.
- Élaborer un plan de relogement sécurisé et digne pour les déplacés internes, en coordination avec les autorités locales et les acteurs humanitaires.

5) ***Protéger les droits des enfants***

- Mettre en place des mesures d'urgence pour les enfants déplacés : soutien psychosocial, accès à l'éducation, protection contre les enrôlements forcés.
- Collaborer avec les agences humanitaires pour identifier, protéger et accompagner les enfants séparés ou non accompagnés.

6) ***Rétablir les services publics essentiels***

- Restaurer l'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux services de santé dans les zones impactées.
- Réhabiliter les écoles fermées et assurer la continuité pédagogique pour les enfants déplacés.

7) ***Adopter une stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)***

- Mettre en œuvre un plan multisectoriel pour démanteler les groupes armés, réintégrer les jeunes enrôlés de force et prévenir la résurgence de la violence.

7.2. Recommandations à la communauté internationale

8) ***Appuyer les efforts sécuritaires et institutionnels en Haïti***

- Fournir un soutien renforcé à la PNH en matière de logistique, formation, renseignement et équipements.

- Accompagner la restauration des institutions judiciaires et l'accès à la justice pour les victimes.

9) ***Renforcer le soutien à la société civile***

- Appuyer financièrement et techniquement les organisations de défense des droits humains et de la liberté de la presse.
- Protéger les activistes menacés, faciliter leur travail de documentation et de plaidoyer, et soutenir leurs efforts humanitaires et juridiques.

10) ***Mettre en place une surveillance internationale renforcée***

- Documenter les violations, émettre des alertes précoces et assurer un suivi rigoureux des engagements des autorités haïtiennes.
- Envisager des mécanismes internationaux de responsabilisation en cas de persistance de l'impunité.

Devant l'ampleur de la violence en Haïti, Defenseurs Plus affirme qu'une mobilisation nationale et internationale est indispensable pour rompre avec l'indifférence, répondre aux souffrances des victimes et restaurer l'État de droit. En effet, la situation actuelle en Haïti ne peut être réduite à une crise locale. Elle représente un effondrement global des mécanismes de gouvernance, de sécurité et de justice. L'indifférence équivaudrait à une complicité morale. La communauté internationale doit donc non seulement soutenir, mais aussi s'assurer que des mécanismes de reddition de comptes soient activés, conformément aux principes du droit international.

VIII. QUELQUES DOCUMENTS ET SITES WEB CONSULTES

1. ***Défenseurs Plus « Note de Presse Détérioration de la situation des droits humains dans le département du Centre : le Collectif Défenseurs Plus interpelle les autorités, 7 avril 2025.***
2. UN News. « Haïti : les familles déplacées prises au piège d'un cycle de peur et de souffrance ». Publié le 9 mai 2025. Consulté le 14 mai 2025. https://news.un.org/fr/story/2025/05/1155421
3. AlterPresse. « Criminalité : 13 épisodes de violences de gangs dans les communes de Mirebalais et de Saut d'Eau, Centre d'Haïti ». Publié le 10 avril 2025. Consulté le 10 mai 2025. https://www.alterpresse.org/spip.php?article31593
4. AlterPresse. « Haïti-Criminalité : Attaques de gangs à Saut-d'Eau et Mirebalais ». Publié le 31 mars 2025. Consulté le 15 mai 2025. https://www.alterpresse.org/spip.php?article31554
5. Metropole.ht. « 75 morts, une vingtaine de blessés et des milliers de déplacés à Mirebalais et Saut d'Eau ». Publié le 7 avril 2025. Consulté le 19 mai 2025. https://metropole.ht/75-morts-une-vingtaine-de-blesses-et-des-milliers-de-deplaces-a-mirebalais-et-saut-deau/
6. Haiti24. « Mirebalais : deux journalistes portés disparus, l'AJH tire la sonnette d'alarme ». Publié le 7 avril 2025. Consulté le 20 mai 2025. https://haiti24.net/mirebalais-deux-journalistes-portes-disparus-lajh-tire-la-sonnette-dalarme/
7. Ayibopost. « Des habitants de Mirebalais préoccupés après la prise de Panic FM par les gangs ». Publié le 29 avril 2025. Consulté le 16 mai 2025. https://ayibopost.com/panic-fm-une-radio-de-mirebalais-est-desormais-sous-le-controle-total-des-gangs/
8. ReliefWeb / IOM. « Haiti: Emergency Tracking Tool (ETT) | Displacement following armed violence in Saut d'Eau and Mirebalais (Centre Department) - Dashboard #61.2, Data collection: 31 March - 16 April 2025 ». Publié le 17 avril 2025. Consulté le 17 mai 2025. https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-emergency-tracking-tool-ett-displacement-following-armed-violence-saut-deau-and-mirebalais-centre-department-dashboard-612-data-collection-31-march-16-april-2025-publication-17-april-2025/

9. UNICEF. « Une nouvelle crise se développe dans le département du Centre en Haïti ». Publié le 16 mai 2025. Consulté le 12 mai 2025. https://www.unicef.org/haiti/recits/une-nouvelle-crise-se-d%C3%A9veloppe-dans-le-d%C3%A9partement-du-centre-en-ha%C3%AFti/
10. RGANISATION DES ETATS AMERICAINS, *Charte de l'Organisation des Etats Americains*, 1948.
11. *Constitution de 1987*, 1987.
12. *Charte des nations unies*, économica, 1945.
13. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 1948.
14. *Pacte international relatif aux droit économiques, sociaux et culturels*, 1966.
15. *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 966.
16. *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, 2006.